



MERVENTAIS

" La grandeur d'une époque révolue, se mesure " à la qualité de ses ruines. (Le Corbusier).

Geoffroy la Grand-Dent.



- Puisse-tu devenir ô mon fils ! encore plus terrible ravageur que tous les autres sangliers de la forêt !, ainsi parle la " Mélusine " de la légende.

Geoffroy II de Lusignan, devenu à la mort de son père seigneur de Mervent, Vouvant et fiefs et domaines, va pendant une vingtaine d'années semer la terreur dans la région, ravageant plusieurs fois abbayes, prieurés : Maillezais, l'Absie, l'Hermenault. Le trait le plus saillant du caractère de cet illustre personnage est un orgueil incommensurable, auquel s'ajoutent la violence, la cruauté et un instinct bestial. Insolent, il est réfractaire à toutes contraintes. Il va le prouver, se rebellant contre l'autorité papale et son suzerain du moment.

Son père n'avait pas épargné les religieux, mais lui, le fils, avait horreur de tout ce qui portait le froc, et il dépasse largement son père dans ses excès contre les moines. C'est aussi avec une impitoyable rigueur qu'il traite les châtelains, ses voisins. Ses vassaux ne sont pas logés à meilleure enseigne... D'autres sont illégalement sommés de lui payer des redevances non justifiées.

Dans les campagnes, les paysans le craignent. Il attaque, il pille, c'est l'incarnation du mal, presque le diable !

Sur lui, toutes sortes de fables courent de chaumière en chaumière. La ruine et la misère sont le lot de beaucoup sous sa coupe.

Dés 1224, après la mort de son père, accompagné de son demi-frère Guillaume de Lusignan, Sire de Soubise appelé aussi Guillaume-de-Valence, il va s'attaquer à Maillezais.

Avant lui, son ancêtre et bisaïeul Sebrand Chabot, avait revendiqué des droits d'avouerie sur l'abbaye. Il en avait été "débouté" après un jugement rendu en faveur des moines (voir, bulletin n° 5).

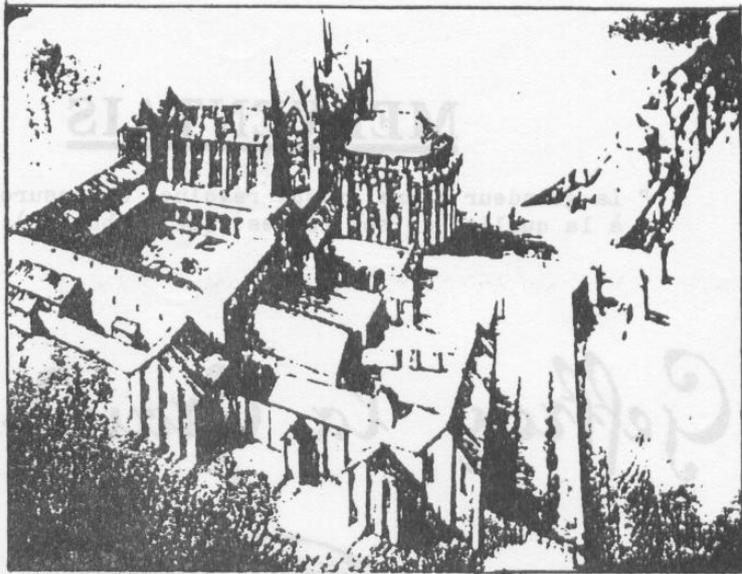
Maillezais était une riche abbaye. Elle avait alors à sa tête depuis 1220 l'abbé Guillaume III, ex-prieur de Santon (Xanton) surnommé Guillaume-le-Port.

Geoffroy ainsi que l'avait fait son père avant lui, pressura l'abbaye, lui imposant des redevances inouïes. Pour un oui, pour un non, au gré de ses fantaisies, il se mit à ravager ses terres, abreuvant l'abbé de toutes sortes de vexations. Guillaume-le-Port, abbé mitré, décida de mettre fin à tous ces désordres et persécutions. Il déclara en personne à Geoffroy, seigneur de Mervent et Vouvant, qu'il s'opposerait énergiquement désormais, à toutes ces violences.

À l'abbaye, on accueille à l'hospice tous les étrangers qui voyagent. Une part des provisions est réservée pour les lépreux (en 1225, la lèpre sévit sur toute la France, deux mille léproseries sont créées). L'abbé suit la règle qui exige de lui un cœur compatissant, une charité inépuisable. Il répand ses largesses à tous, aidé en cela par l'aumônier. Chaque semaine, celui-ci parcourt la contrée, s'informe des malades qu'ils visitent en personne, donnant aux pauvres, aux vieillards, aux veuves, aux pupilles, aux lépreux et aux infirmes du voisinage, deux livres de pain blanc, du vin et autres denrées. Les autres frères s'activent aux travaux des champs, de la vigne,

à la récolte du miel (voir, ci-contre), du sel et aux multiples occupations artisanales qui font de cette abbaye une riche institution.

Trop riche ! La Grand'Dent, sans scrupule, décide non seulement de la pressurer, mais bientôt de la ruiner. " ...Maintenant les temps vont changer pour les moines. Plus de paix, donc plus de travaux et plus d'offrandes ! C'est une triste époque pour l'infortunée abbaye. Elle a dans son sein un ennemi qui la ronge..."



Reconstitution de l'abbaye de Maillezais (Vendée).



Apiculteurs du Moyen Âge. A cette époque, on employait le miel en guise de sucre.

... C'est le fils de Lezignen... Il vient pour prendre, pour piller, accompagné de ses écuyers, de ses gardes, de serviteurs bruyants, avec les chiens, les chevaux, les mules, les oiseaux juchés aux bras des fauconniers... Cette foule insolente boit, mange, puis elle disparaît, ne laissant que désolation... " (Ch. Arnault).

Guillaume-le-Fort prévient Geoffroy qu'il va sévir s'il ne laisse point ses moines en paix. Le seigneur de Mervent ne l'écoutant point, début 1225, l'abbé décide de se rendre à Rome pour exposer au pape les ennuis que lui cause La Grand'Dent. Admis auprès du pontife, il parle d'abord de l'église qu'il dirige. Il en raconte la naissance, les progrès, les vicissitudes et enfin, il dépeint les persécutions que le terrible " Baron Gefroy " amoncelle à tout moment. Il présente aussi les titres du monastère, titres que Geoffroy prétend tenir en tant qu'avoué.

Le pape Honorius III, voyant que Maillezais est libre de toutes redevances, qu'elle appartient sans conteste aux moines, s'indigne et sur le champ, il donne ses ordres. Il nomme des juges pour régler ce différend : le prieur de St Jean d'Angély et Emery l'archidiacre d'Aunis, surnommé " Tabataire ". Tous deux sont chargés de convaincre Geoffroy II de cesser ses ravages, de renoncer à ses prétentions, d'arrêter ses fureurs, ses injures, de dédommager l'abbaye, ses moines, ses hommes, pour les pertes qu'il ne cesse de leur causer. Ces juges convoquent Geoffroy devant la justice abbatiale et ils tentent de le raisonner :

" - Vos persécutions ont assez duré ! Maintenant, que l'avenir ne soit plus aussi triste ! ...

- Qu'importe ma conduite à ce prélat de Rome que je ne connais pas ! Qu'il laisse en paix le guerrier du Poitou qui ne songe guère à lui !

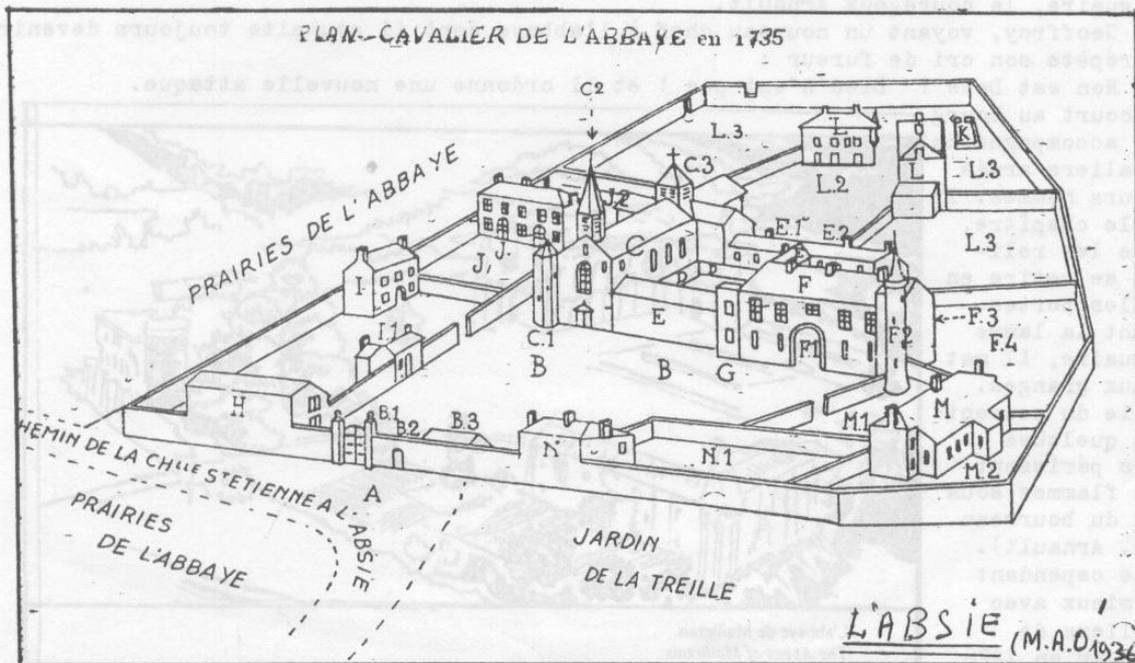
- Anathème et malédiction sur toi ! Que Dieu punisse le baron Geoffroy ! s'écrient les juges.

Celui-ci furieux, blasphème :

- Non est Deus ! (Dieu n'est pas).

Il se retire, sous peu redouble ses ravages, s'attaquant alors au prieuré de l'Hermenuault qui dépend de Maillezais et dont Raynald en est le prieur. Celui-ci essayant de lui résister, La Grand'Dent ravage alors les terres qui vont jusqu'à Pétosse et Mouzeuil.

A la même époque, comme son père l'avait déjà fait, il s'attaque aussi aux biens de l'abbaye de la Scie-en-Gâtine (l'Absie). Il en avait été nommé " avoué " en 1200 (voir, bulletin n° 7). En tant qu'avoué, il en était le protecteur, mais, cette protection soumettait les moines à certaines charges, " la procuration " qu'ils devaient au protecteur (le vivre, le couvert, le coucher, lorsque Geoffroy se déplaçait pour rendre justice ou autre). Malheureusement, avec La Grand'Dent, cette procuration dégénéra rapidement en abus. Haïssant les moines qu'il disait dépravés, il leur fit subir toutes sortes de violences.



" ... Les lieux séculiers étaient envahis par une bande de gens d'armes et de valets sans vergogne, se faisant un jeu de troubler les offices... Molestés s'ils protestaient, les religieux voyaient dissiper en quelques jours les provisions qui devaient les faire vivre et leur permettre de distribuer les aumônes prévues jusqu'à la prochaine récolte, quand ils n'assistaient pas, impuissants, à l'anéantissement de celle-ci, piétinée au cours d'une chasse par leurs " hôtes ", et leurs chiens.... "

L'Absie n'était certes, pas si riche que Maillezais. Elle tirait la plus importante partie de ses revenus de la culture de la vigne (voir, ci-contre) qui poussait partout autour de cette abbaye dès le XI^e siècle, et notamment, disent les vieilles chartes, à la Chapelle-Thireuil, Saumore (sic), un des fiefs de Maurice de Vouvant.

Fin 1225, l'abbé de Maillezais, Guillaume-le-Fort, très affaibli, de retour de Rome, tombe malade et meurt.

" ... Les moines de Maillezais n'ont point assez de larmes pour pleurer leur abbé... Ils rendent à l'illustre trépassé les honneurs qui lui sont dûs... ... Quand la foule est réunie au lieu saint, quand tous frappés du néant des choses de la terre, prient pour l'âme qui rend compte à Dieu de ce qu'elle fit ici bas, Geoffroy reparait, cerne l'abbaye avec de nombreux soldats, proférant des menaces d'incendie et de mort! ... Juché sur son cheval de bataille, il a des gantelets de fer, de longs éperons, ses pennons (flammas, rubans portés au bout de la lance) volent au vent... Guerriers, servants d'armes, gente populaire se présentent sous ses ordres; tous sont au pied de l'abbaye. Ils frappent, ils heurtent, puis, quand, une fois encore, ils ont tout ravagé, leur chef les arrête et rit, se voyant maître de l'abbaye et des moines... "

Cependant les religieux songent au successeur de Guillaume-le-Fort. Ils se rassemblent au chapitre. On parle de Raynald, prieur de l'Hermenault. C'est un homme distingué, d'une illustre naissance (famille des Chasteigner). On le nomme abbé mitré de Maillezais et on invite pour la cérémonie nombre de personnalités dont l'abbé de St Liguairre, le courageux Arnault.

Geoffroy, voyant un nouveau chef à l'abbaye dont il souhaite toujours devenir maître, répète son cri de fureur :

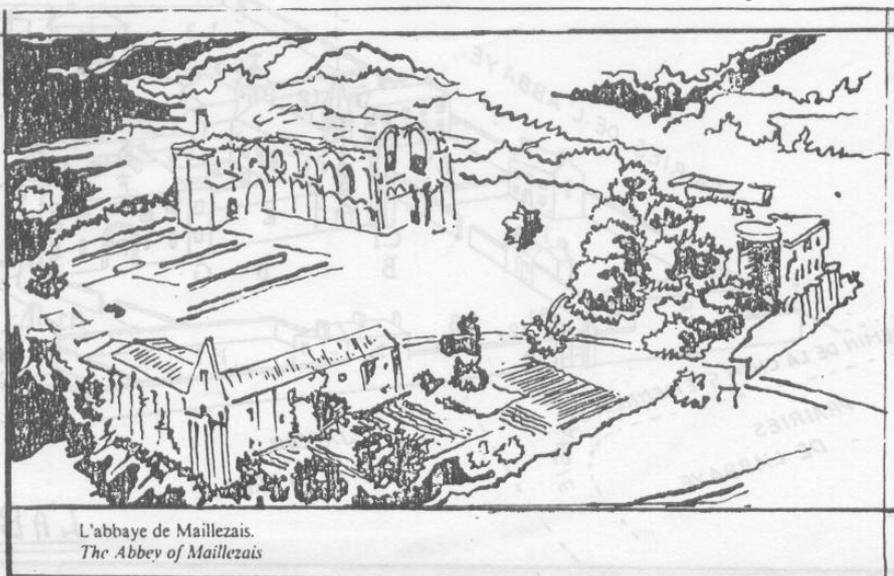
- Non est Deus ! Dieu n'est pas ! et il ordonne une nouvelle attaque.

"... Il court au bourg abbatial accompagné de dix chevaliers armés et de leurs hommes. Il envahit le chapitre, invective les religieux et se retire en fermant les portes. Saisissant la lampe du sanctuaire, il met le feu aux granges. Une partie du couvent brûle et quelques habitants périssent dans les flammes sous les yeux du bourreau ... "(Ch. Arnault). Il semble cependant être au mieux avec les templiers de Mauléon, car en 1226,



Cueillette du raisin. Les grappes sont déposées dans des corbeilles en osier. La vigne est souvent cultivée en espaliers. Musée de Ferrare.

La taille de la vigne



L'abbaye de Maillezais.
The Abbey of Maillezais

lors d'un don "il leur cède deux hommes à lui".

En 1227, après tant d'excès, Raynald, comme Guillaume-le-Fort avant lui, quitte ses moines. Il s'achemine vers Rome où il rencontre le pape Grégoire IX. Il lui confie ses malheurs : " éclésiâ Mayacensis craven passa est ruinan at qué multiplet destrimentum " (archives du Vatican). Le pape " approuve et confirme l'anathème " lancé en 1225, par son prédécesseur Honorius III. Il frappe Geoffroy II de Lusignan, seigneur de Mervent, pour ses dépravations, des peines ecclésiastiques les plus lourdes, le 29 novembre 1227. Il écrit au roi de France pour l'avertir de la conduite de Geoffroy, ainsi qu'à Hugues de Lusignan, comte de la Marche, cousin de La Grand'Dent, chef de la grande famille des Lusignan, afin que celui-ci raisonne son parent.

Geoffroy, prévenu, écoute mais reste inébranlable. Il entend continuer ses exactions, répétant son cri de fureur :

- Non est Deus ! Dieu n'est pas !

Alors le pape Grégoire IX, à Pérouse, le 20 août 1229, confirme l'anathème, prononce la sentence d'excommunication contre Geoffroy, qui a causé et cause encore des dommages à l'abbé et au couvent de Maillezais. Il met l'interdit pour un temps indéterminé sur toutes les terres de Geoffroy II de Lusignan, dont bien entendu Mervent et Vouvant. Le pape fait savoir aux représentants des provinces de Bourges, Bordeaux, Sens, Tours, du Poitou... que l'anathème est proclamé.

C'est l'interdiction de tout culte sur l'étendue des possessions du terrible baron; les morts ne reçoivent plus la sépulture religieuse (plus de cérémonie les dimanches et jours de fêtes), plus de son de cloches pour guider le pèlerin et le labeur quotidien. Dans les terres voisines de ses domaines, dès que Geoffroy paraît, le service divin cesse, les cierges s'éteignent, la foule s'éloigne avec terreur de cet homme privé de sacrements, de cette âme maudite et les temples sont déserts.

Cependant personne ne l'effraie, il devient encore plus furieux, il blasphème, il parle de vengeance. Ses démêlés avec les abbayes ou prieurés n'empêchent pas Geoffroy de rejoindre quand besoin est, les autres barons poitevins souvent en état de révolte.

Décembre 1228 : le jeune Louis IX est roi, mais Blanche de Castille, sa mère, assure la régence. Elle renouvelle pour un an la trêve signée avec le roi d'Angleterre, quelques années auparavant, à Vendôme. Sa tutelle est dure. Bientôt, avec les Lusignan, certains barons sont prêts à se rebeller contre la régente. C'est la révolte des

" mécontents " qui en janvier 1229 se soulevèrent ayant pour chef Pierre Mauclerc.

Le roi anglais Henri III ne respectant plus la trêve, s'allie avec Mauclerc à qui il offre le comté anglais de Richmond, et avec Hugues de Lusignan. Celui-ci, jaloux des marques d'intérêt portées à Pierre Mauclerc par son beau-fils le roi Henri III d'Angleterre, se tourne alors, début mai 1230, vers la régente. Il se rend avec ses vassaux et ses alliés, dont Geoffroy II, seigneur de Mervent et Guillaume-Valence, sous les murs d'Angers où Blanche de Castille a convoqué tous les barons. Pendant ce temps, le roi d'Angleterre débarque en Bretagne à St Gildas-de-Riez où l'attend Pierre Mauclerc. Il va tenter de reprendre le Poitou.

Dés le 5 mai, après quelques échauffourées, l'affaire se termine presque par



une fuite. Cependant, les chevaliers soumis à Henri III font quelques prisonniers dont Geoffroy II, seigneur de Mervent, son demi-frère Guillaume-Valence, d'autres seigneurs et leurs hommes. Le Sire de Mervent, le 6 juin, obtient sa liberté après, semble-t-il, un bref séjour dans une prison d'Henri III. (*)

Preuve en est, le passage de cet acte royal reproduit par l'anglais Rymer :

" ... Henri, roi d'Angleterre, à tous ses fidèles sujets...

Sachez que nous délivrons Galfridum de Leziniaco de Vovent et de Mereventer, de notre prison sur sa promesse de nous livrer ses châteaux de Vovent et Mereventer. Nous délivrons aussi les chevaliers dudit Galfridum, à la charge pour eux de nous donner les mêmes garanties de leur fidèle service et nous exigeons d'eux tous, que celles qu'ils pourront et devront raisonnablement fournir...

... Fait en présence du roi, le 6 juin, XV^e année de son règne (1230).... "

De retour sur ses terres Geoffroy s'exécute. A la suite de quoi, peu après, le roi Henri informe ses sujets que la Grand'Dent a tenu sa promesse et fait serment d'allégeance :

" ... Sachez, présents et à venir, que ceci est la forme par laquelle l'illustre seigneur et roi Henri, fils du roi Jean (-Sans-Terre), a décidé que Geoffroy de Lusignan et ses soldats, lorsqu'ils furent sortis de prison avec lui - évidemment, que ce même Geoffroy, au début, laissa ses châteaux de Vouvent et Mervent au même roi, dans la possession et sécurité de fidèle service; c'est ainsi que ce même roi, tant que la guerre durera longtemps entre lui-même et le roi de France, aura dans sa possession les châteaux sus nommés, pour y faire la guerre de là contre ses ennemis... Et comme le même roi aura les châteaux sus nommés en sa possession comme il est dit plus haut, alors le même Geoffroy fera, toujours, son hommage de plein droit à lui-même roi Henri - le roi décida aussi Aymeri de Thouars, ami de Geoffroy, et captif avec lui; c'est ainsi que toute la terre qui appartient à Aymeri de Thouars, tombe dorénavant dans les possessions royales ...

... De par ma volonté, Henri, roi d'Angleterre ... "

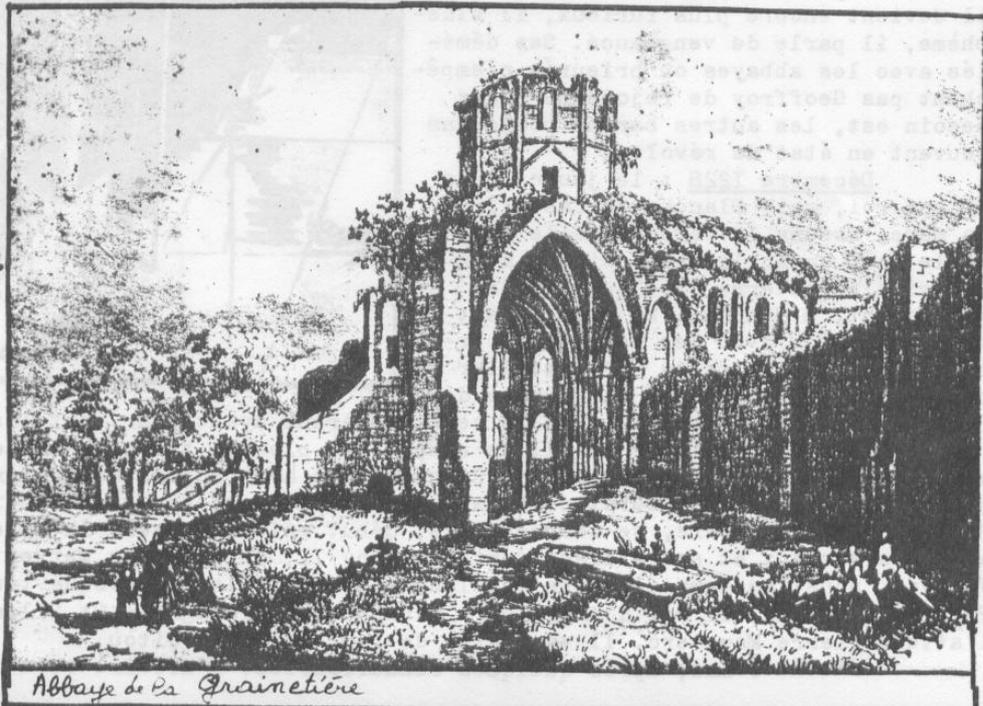
En juillet 1230, après cette brève campagne, une trêve de trois ans est signée entre la France et Henri III. Geoffroy, de nouveau, renouvelle ses promesses (pour ses deux châteaux de Mervent et Vouvent) à Henri III, qui par une lettre datée de Pons, le 18 juillet 1230, informe ses officiers d'Angleterre de la bonne nouvelle : Geoffroy de Lusignan, Aymeri de Thouars, Robert de Rancon, seigneur de Taillebourg, lui remettent leurs châteaux et se rangent sous la bannière anglaise.

D'autre part, par une lettre datée de Redon, le 29 septembre 1230, Geoffroy reçoit du roi d'Angleterre, une missive qui témoigne de son attachement à celui-ci :

" ... Il lui enjoint et même le supplie de vouloir apporter son propre secours à ses lieutenants restés sur le continent, le comte de Chester et autres, pendant que lui irait regrouper ses propres troupes ... "

En cette même fin d'année 1230, son demi-frère Guillaume-de-Valence meurt à l'âge de vingt sept ans.

Il est enterré à l'abbaye de La Grainetière. Voici une charte datant de 1230 qui prouverait bien que " le gisant de La Grainetière " serait celui de Guillaume-de-Valence et non celui d'un Parthenay-L'Archevêque, comme il est souvent dit.



Abbaye de La Grainetière

Simon Lumeau, chevalier, par une dame nommée Marquise, veuve de Guillaume-Valence, de quelques terres de la forêt de Chassay, libres et franchises de toutes coutumes, tailles et services, avec droit d'usage et de pacage dans cette forêt, le tout pour le repos des âmes de Guillaume-Valence son mari et de G..... son fils.

La mort de son demi-frère Guillaume-Valence, ainsi que celle du fils de celui-ci, bouleverse-t-elle le terrible baron, La Grand'Dent ?

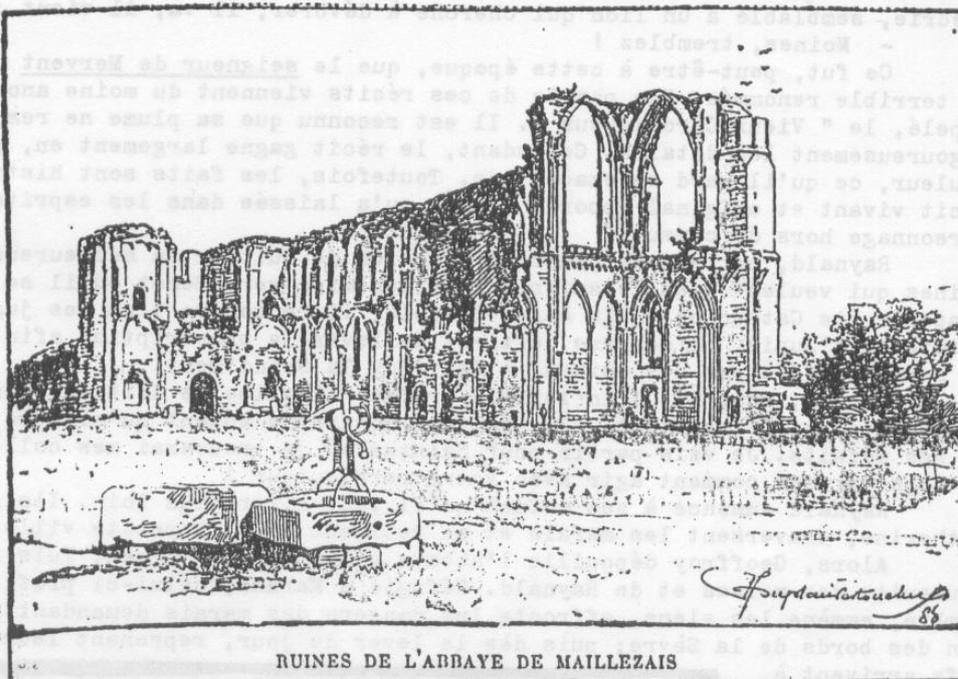
Songe-t-il alors à son repos dans l'au-delà et désire-t-il être enterré à Maillezais, dans cette abbaye qu'il n'a cependant cessé de persécuter ?

Certains prétendent qu'il le fut !

Maillezais est stricte, voici ce que disent l'abbé et les moines : " ... Les tombes de Maillezais sont ouvertes à tous, si ce n'est aux âmes frappées d'anathème. Quand une âme pieuse, arrivée au moment de mourir, voudra qu'on y dépose ses restes, sa volonté sera respectée... "

En I230, l'abbaye refuse-t-elle de lui faire un jour, dans ses murs, sa sépulture ?

Geoffroy arrive denouveau sous les murs de Maillezais. Il voudrait avant tout s'emparer de Raynald, pensant qu'il lui sera plus facile de devenir maître des moines et de leurs biens s'ils n'ont plus leur abbé.



RUINES DE L'ABBAYE DE MAILLEZAIS

Mais Raynald n'est point décidé à se livrer ainsi à son ennemi. Il parle ainsi à ses moines :

" ... Soldats de Jésus-Christ, pourquoi trembler ? Destinés à mourir un jour, la vue du fer ennemi ne doit point vous éffrayer ! Que chacun soit prêt pour l'heure solennelle ... Moines, prêtres, diacres, sous-diacres, il faut partir, il faut laisser le pays de notre Mère. Nous serons longtemps peut-être errants, affamés et nus sur la terre étrangère; mais Lusignan, du moins, n'aura pas nos têtes. Nous marcherons tous en pompe comme aux autels, nous marcherons toujours; si les barbares respectent nos douleurs, s'ils nous laissent passer, nous irons pleurer sur la terre lointaine; s'ils ferment leur rang, nous saurons mourir ... "

Les anciens seuls consentent au péril. Les jeunes moines craignent pour leur vie, ils veulent parlementer avec Geoffroy. Ils reçoivent avec l'accord de l'abbé, quelques soldats qui se proclament les amis du monastère et leur adressent des paroles pacifiques :

- Pourquoi votre seigneur nous assiège-t-il dans ce malheureux monastère ? Pourquoi tant de ruines et de pillages ?

Les soldats répondent :

- Pourquoi l'avez-vous maudit ? Faites briser le fardeau qui lui pèse et tout sera fini ... Vous aurez des jours meilleurs, sa bienveillance et la paix !

Pour sortir de leur situation, les religieux consentent à tout. Mais Geoffroy, lui, reste inébranlable :

- Dites aux moines de se rassembler au chapitre ... Dites aux plus justes que je n'ai foi que dans leurs serments ... Qu'ils jurent de faire tomber la malédiction dont ils m'accablent et je pars ... Sinon leur vie m'appartient toute entière !

Les soldats transmettent aux moines de l'abbaye ces pressantes paroles. Pour échapper au courroux du terrible baron, les moines se rendent à tout sur le champ. Les plus renommés par leurs vertus donnent à Geoffroy, le serment qu'il demande :

" ... Lezignan est terrible, mais comme franc chevalier, il croit aux serments qu'on lui fait ... ".

Geoffroy lève le siège de Maillezais. Il ordonne à ses troupes de s'éloigner. Celles-ci, se retirant dans le désordre le plus complet, sous les railleries et les insultes des moines. Quelques-uns furent même leurs guides et les firent passer par des chemins affreux, des marais, des trous et des fossés.

Le temps de repos de l'abbaye ne durera guère, Geoffroy n'ayant aucune nouvelle, commence à avoir des doutes sur la bonne foi des religieux.

" ... Si ces moines sont parjures, si je ne suis absout, s'ils ne font pas lever la malédiction qui pèse sur mes terres et sur moi, malheur à eux ! ... ".

Personne ne s'éffraie et les moines tiennent ferme la résolution qu'ils ont prise de manquer à leur parole. Alors, Geoffroy devient furieux; il blasphème, il s'écrie, semblable à un lion qui cherche à dévorer, il va, il vient :

- Moines, tremblez !

Ce fut, peut-être à cette époque, que le seigneur de Mervent conquit le plus de sa terrible renommée. Une partie de ces récits viennent du moine anonyme de Maillezais appelé, le " Vieux Chroniqueur ". Il est reconnu que sa plume ne respecte pas toujours rigoureusement les détails. Cependant, le récit gagne largement en, pittoresque et en couleur, ce qu'il perd en exactitude. Toutefois, les faits sont historiques et ce récit vivant et original apporte l'idée qu'a laissée dans les esprits de l'époque ce personnage hors du commun.

Raynald, cette fois prend la décision de quitter sa malheureuse abbaye avec les moines qui veulent bien le suivre. Il s'achemine vers Benet où il se réfugie dans la chapelle Ste Catherine. A la suite de cela, il rencontre l'un des juges du pape, l'archidiacre d'Aunis. Il conjure celui-ci de lever la proscription afin que soit respecté le serment, fait par ses moines, à Geoffroy la Grand'Dent.

- Non, non, dit l'inflexible prélat, l'Eglise ne doit pas venir en aide aux malheureux qui l'insultent, elle doit au contraire autant qu'elle le pourra le punir de ses méfaits. Je vais partir pour Saintes où je trouverai mes collègues et vos juges et nous verrons comment agir avec votre persécuteur !

Raynald annonce à ses moines qu'il faut aller plus loin. Ils sortent de Sainte-Catherine, traversent les marais et se retirent dans la petite ville de Marans.

Alors, Geoffroy dépouille l'abbaye vidée de ses moines. Puis il se lance à la poursuite des moines et de Raynald. Réfugié à Marans, celui-ci profite d'une nuit sombre, emmène les siens, affronte les dangers des marais demandant asile dans un moulin des bords de la Sèvre; puis dès le lever du jour, reprenant leur fuite, les fugitifs arrivent à

Niort où la population au courant de leurs malheurs les accueille favorablement. Ils se retirent alors, dans le prieuré de Saint-Etienne qui relève de Maillezais, et s'y livrent au plaisir de l'agriculture.

Mais un soir, Raynald convoque ses compagnons :
" ... Mes amis, la nuit approche, notre ennemi veille peut-être, aussi partons ! ".

Quelques-uns le suivent, d'autres restent au prieuré, malgré la volonté de l'abbé. Cette désobéissance leur coûtera cher. Car pendant la nuit,



Le château de Mervent.

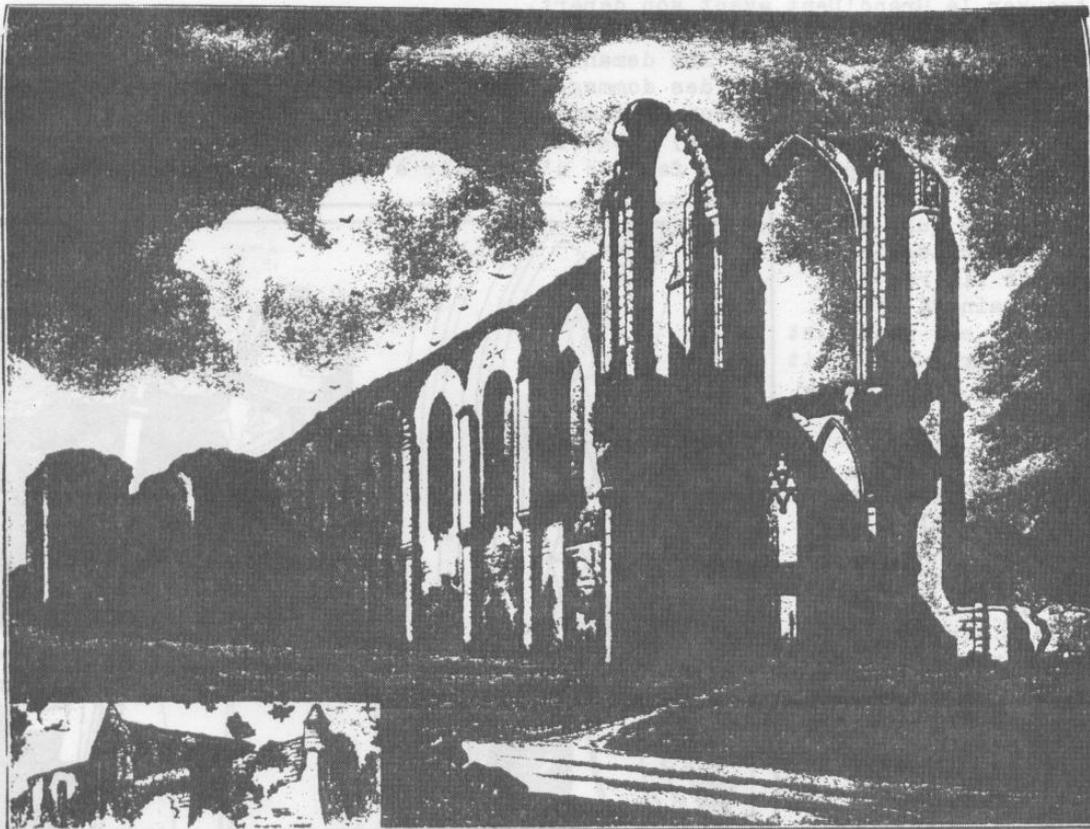
alors qu'ils dormaient, tout à coup, les soldats de Geoffroy arrivent, Page 84
pénètrent et s'emparent de tout ce qu'ils rencontrent. Des moines tentent de fuir.
A la vue du péril, l'un d'eux s'élançe par une fenêtre; pendant des lieues, glissant
au travers des broussailles, des bois et des forêts, il fuit. Il arrive comme par
miracle dans un endroit où les remparts de Niort sont baignés par les eaux de la Sèvre.
Il s'y précipite et parvient à gagner l'autre rive.

D'autres sont faits prisonniers. Geoffroy les fait conduire captifs et enchainés
en ses cachots de son château de Mervent (voir, ci-contre gravure du château).
Il ne leur laisse espérer une liberté possible, que contre une forte rançon qu'ils
sont bien incapables de payer.

Geoffroy de Lusignan déçu de n'avoir pu se saisir de Raynald, furieux, jure
de conserver encore longtemps aux moines sa vieille inimitié. Pour preuve, il fait saisir
plusieurs prieurés dépendant de Maillezais : St Pierre-le-Vieux, l'Hermeault,
Mouzeuil. Découragés par les insultes et les affronts dont les accablent les soldats
de Lusignan, les moines dépouillés, fugitifs, manquant de tout, quittent leurs prieurés,
par petits groupes de trois, de deux ou solitaires cherchant asile où le hasard les
conduit.

Cependant, quand l'abbaye et les prieurés furent déserts, pour peupler cette
solitude, Lusignan appela ses varlets (pages), ses garçons, ses soldats et leur dit :

- C'est à vous !



RUINES DE L'ABBAYE DE MAILLEZAIS

d'après une eau-forte originale du graveur MARCEL FLEURY.

(Cliche prête par la librairie Fischbacher, éditeur de l'Agrippa d'Aubigné, de M. GARNIER.)

et ils s'installent dans l'église de Maillezais, dans les dortoirs, au réfectoire où ils pillent tout ce qui reste. Bientôt l'archidiacre d'Aunis et les juges font savoir la réponse du pape. Le 30 octobre 1231, en Italie, à Riéti, ce dernier commande à Pierre, évêque de Saintes, à l'évêque Geoffroy de Laval, à l'official du Mans, et à l'abbé de la Pitié-Dieu, de faire savoir à tous que Geoffroy de Lusignan, seigneur de Mervent reste sous les coups de la sentence tant qu'il ne viendra pas lui-même en personne demander son pardon.

Fou de rage, alors, Geoffroy après avoir totalement dépouillé l'abbaye vidée de ses moines, la livre aux flammes au printemps de 1232; c'est le trop célèbre incendie de l'abbaye de Maillezais.

Enfin, après tous ces désastres, après que Maillezais fut réduite au néant, qu'elle ne ressemblât plus à la riche abbaye d'antan, le sire de Mervent, par ruse ou fatigué peut-être de tant de troubles propose à l'abbé Raynald de se rendre à Xanton pour y traiter de la paix. Raynald rempli d'espoir convoque ses moines, leur explique le désir de la Grand'Dent, puis il se rend au lieu du rendez-vous pour s'entretenir avec son ennemi.

"... Mais Lezignen, change d'avis tout à coup. Il hésite, n'est plus le même".

Raynald dont les illusions s'évanouissent devient soucieux. Il n'attend plus et reprend le chemin de sa retraite. Quand Geoffroy se rend enfin à Santon (Xanton) et s'aperçoit du départ de l'abbé, les injures les plus violentes, les plaintes les plus vives se pressent sur ses lèvres.

Au Moyen-âge, l'interdit, l'excommunication sont des armes terribles entre les mains des papes. Malgré sa témérité, son entêtement, sa fureur ou son courage, un jour ou l'autre, celui qui a encouru cette peine doit céder.

Ce que fait Geoffroy enfin ...

Il prend de sérieuses résolutions et se décide au repos. Il sollicite le pardon et se prépare à partir pour Rome demander à Grégoire IX sa grâce et l'oubli du passé. Son départ est fixé pour le 5 mai 1232.

Averti de ses bonnes dispositions, Geoffrey, abbé de l'abbaye de la Scie-en-Gâtine (l'Absie) qui avait eu aussi à souffrir des violences du baron, fut bien inspiré d'aller trouver la Grand'Dent avant son départ.

Geoffroy annonce qu'il est prêt à réparer autant que faire se peut, les torts qu'il a causés. L'abbé de l'Absie lui demande une indemnité équitable pour son monastère et ses moines, en réparation des dommages considérables que Geoffroy et son père avant lui ont infligés à leurs biens, notamment à "leurs bois de Romeya" (situés vers la Chapelle-Thireuil et l'Absie) ; Geoffroy II, seigneur de Mervent, pour ce fait, leur concède à perpétuité, la faculté d'acquérir à quelques titres que ce fut et dans l'étendue de tous ses

fiefs, des terres qui, du fait même de leur acquisition par eux seront libérés de droit de suzeraineté et de juridiction. Il est contraint aussi de renoncer à son droit d'avouerie: gîte et juridiction.

Geoffroy, dans un traité destiné à notifier, avant son départ, les réparations dues à Maillezais, concède pour celle-ci de grands dédommagements :

"... L'île de Maillezais, Souil, Chalais seront libres de toutes redevances ... En esprit de pénitence, il promet aussi de renoncer à la chasse sur ces terres et à tout le luxe qui s'y rattache ...".

Voici la charte qu'il écrivit avant de partir :

"... A tous ceulx qui, ces présentes lettres verront, moi Geoffroy de Lezignen, vicomte de Chatellerault, seigneur de Mayrevant et Volvent ... Salut éternel ! Vous saurez que étant sur le point de prendre le chemin de Rome, pour terminer mes différends avec l'église de Maillezais, j'ai voulu avant mon départ satisfaire autant qu'il est en mon pouvoir tous ceulx qui ont à se plaindre de moi, et surtout aux hommes qui professent la vie religieuse ... Ce que ayant entendu, Geoffrey, abbé de l'Absie, est venu près de moi et m'a demandé réparation des dommages, pertes et injures que moi et mon père avons fait éprouver audit monastère et à ses moines ... J'ai appris par le témoignage de gens dignes de foi que ces plaintes étaient justes. Alors pour le remède de mon âme et le salut de mes parents, j'ai satisfait...".

L'orgueilleux baron dut se rendre à Rome. Il sollicita du pape une audience



qui lui fut accordée à la condition de se présenter les pieds nus Page 86 et la corde au cou. Comme preuve de son repentir, le pape exigea sa signature au bas d'un traité ratifié à Spolète (Italie).

Le 15 juillet 1232, eut lieu la notification de l'accord intervenu entre Geoffroy et Raynald abbé mitré de Maillezais et qui suit :

" ... Moi, Gefroy, seigneur de Mayrevant et Volvent, je fais savoir à tous, qu'ayant insulté, persécuté l'abbé de Maillezais, son monastère et ses hommes, j'ai mérité l'excommunication qui m'a tourmenté si longtemps ... Maintenant pour le salut de mon âme et celui de ma famille, je rends à l'abbaye de Maillezais, ses possessions si souvent ravagées. Je leur donne même quelques unes des miennes pour preuve de ma réconciliation ... Je renonce à l'entretien de mes fauconniers, chasseurs, servans (sic) de ma maison. Je renonce également à tout ce qu'il faut pour les mules, les chiens, les chevaux, les oiseaux de proie ... Les gens de l'abbaye (serfs et autres) ne feront plus partie de nos armées, je les dispense du service militaire. Le tribut que je demandais tous les ans au monastère et à ses dépendances est aboli. Le droit de corvée, tant sur les bêtes que sur les hommes, n'existe plus ... Les peines auxquelles ces derniers étaient soumis en cas de contrevention leur sont remises ... J'abandonne les salines de La Ronde (Ch. M.), de Pichoven (?) ... Le passage libre et sans droit que je voulais pour moi et pour les miens dans ces deux ports, n'existe plus ...

... L'île de Maillezais toute entière (elle comprenait; St Pierre-le-Vieux, Souil, Chalais, Maillé, Liez; on pouvait y pénétrer par un accès facile: la Porte-de-l'île), plus La Ronde, Taugon, Xanton, Ardentière, Dissay, Puy-le-Tard (St Sigismond), Taisson, St Michel-le-Clouc, Sauvéré, Pèrouse, Mervent, Vouvant, Mont-Noblet, Grey, l'Hermenault, Cotigné (Sérigné); Boësse (Boisse), Mouzeuil, la Chapelle-Béraud (St-Michel-le-Clouc), La Bastière, La Chauvière, Chastières, Mouléron (Mouilleron) ... sont libres de toutes redevances, coutumes, juridictions auxquelles je prétendais injustement ... Les ports, les marchés, les fermes, les moulins, les bois, les prés de l'abbaye ne me doivent plus rien...

Je conserve pourtant huit sous de rente que je touche près de Boësse ... Les relations de Maillezais avec ses dépendances (prieurés cités plus haut) seront pleines et entières. ... Mais pour prix de tant de concessions, l'amende de quatre mille marcs d'argent (environ 980 Kg d'argent) à laquelle j'avais été condamné, m'est remise par Raynald, abbé de Maillezais. Ce vertueux abbé aura mon amitié, car j'ai reçu ses excuses pour les affronts qui m'ont causé tant d'ennuis ... Je lui rends mon estime, car il m'a rendu compte des pertes que j'ai pu faire depuis le commencement de nos guerres, jusqu'à la Saint-Jean de cette année, époque à laquelle j'ai pris le chemin de Rome ...

... Le monastère de Maillezais à dater de la Saint-Michel prochaine, ne me paiera pendant trois ans que la somme de cent livres tournois.



La moitié du tribut me sera comptée à Nyeul (-sur-l'Autize), le reste Page 87
à la fête de la Résurrection ... Comme les arbitres ont demandé quelle part le prieuré de Volvent peut avoir dans la place où sont bâties les halles, je consens à ce que tous les édifices qui s'y trouvent restent au prieuré dudit lieu ...

Jamais ni moi, ni mes sucesseurs n'en empêcheront que les ventes et les achats ne s'y fassent librement. Je ne m'opposerai pas non plus, en ce lieu, à la libre circulation des moulins et des fours ...

... Maintenant, je pense que les relations de bienveillance et de bonne amitié sont à jamais rétablies entre l'abbaye et moi. Si par hasard, j'avais la faiblesse de revenir sur les concessions que je viens de faire, si les miens avaient l'indignité de nuire en quoi que ce soit au monastère, il faudra en l'espace d'un mois lui rendre justice et le dédommager au double ...

... Gefroy de Lezignen, Salut éternel ... ".
Et il apposa son sceau.

Dés le lendemain, le 16 juillet 1232, le pape Grégoire IX, fait savoir par écrit, à Raynald abbé de Maillezais, à Geoffrey abbé de l'Absie, au prieur de Réaumur, à l'archidiacre de Thouars, à tous les représentants des provinces de Sens, Bourges, Tours, Bordeaux, le Poitou, que Geoffroy a fait amende honorable et que de ce fait il le relève de toutes les sanctions ecclésiastiques dont il est atteint.

Après quoi, " Geoffroy se confessa moult dévotement de tout ce qu'il lui souvenait et enchargea le Saint Père de refaire l'abbaye de Maillezais et d'y rentrer vingz six moynes et plusieurs aultres pénitences dont çy à présent tairay (sic) ... ".

Le pape le reçut même à sa table (Geoffroy II de Lusignan, seigneur de Mervent, était tout de même le neveu du roi de Jérusalem, voir, bull.n° 7).

" ... Il luy fist moult bonne chière quand mieux il le cogneut... ", puis il fit promettre au nouveau repentant d'aller dépenser en Palestine contre les mécréants, la grande exubérance guerrière qu'il possédait.

En échange, le Sire de Mervent reçut du pontife le glorieux insigne des croisés. De retour en Poitou, Geoffroy II de Lusignan se hâta de faire prendre la croix à tous ses vassaux, ses soldats, ses pages, ses serviteurs, qui la portèrent selon l'usage et comme lui-même sur l'épaule gauche.

Or ! Geoffroy usa de cet insigne, mais il ne partit jamais pour l'Orient.

Ce fut vers cette même époque que furent chassés les juifs du Poitou, dont ceux qui habitaient " rue de la Juiverie " à Mervent où les avait installés en 1191, à son retour d'Orient, Geoffroy I^{er}, père de la Grand'Dent. On accusa les Juifs d'avoir empoisonné les puits et les fontaines, ce qui était faux. On leur reprochait surtout les prêts usuriers, les opérations commerciales qui faisaient d'eux une classe très riche et aussi le mépris qu'ils affichachaient envers les Chrétiens.

Geoffroy la Grand'Dent, malgré sa soi-disant conversion, conserva cependant ses manières belliqueuses. Il s'attaqua au château de l'Hermenault (voir, page ci-contre). Il l'assiège, le pille puis l'incendie. C'est aussi vers cette période qu'il fait assassiner le seigneur de Boisse (prés Fontenay).

Puis un jour " ... Un peu avant la fête de St Jean-Baptiste, ses hordes avinées, la croix sur l'épaule, se dirigent sur Maillezais. Ils traînent avec eux des ballistes et autres engins de guerre, et se préparent à attaquer l'île. Ces malandrins ayant attaqué et s'étant emparé de St Liguair, s'établissent dans les lieux dudit prieuré. Les moines de Maillezais, avertis par leurs proches se barricadent. Ils fortifient les abords de l'île, la Porte-de-l'île, leur interdisant ainsi l'entrée. Et si quelques religieux, surpris aux environs, se voient mettre le couteau sous la gorge et menacés de mort, Dieu permet cependant que, découragés par leur échec, les brigands se retirent. Pas une goutte de sang ne signale cette fois cette nouvelle invasion ".



On a intitulé cette attaque de brigands en goguette :

" Attaque des Croisés contre Maillezais ... " (d'après Auber). Le chanoine Auber ne fut jamais favorable à Geoffroy. Il est un des rares auteurs qui mentionne ce fait et en faisant retomber la responsabilité sur la Grand'Dent. D'autres auteurs parlent de cette incursion des " croisés-brigands " en signalant toutefois qu'elle ne fut pas forcément commandée par le seigneur de Mervent. En effet, depuis son repentir, celui-ci ne semblait plus créer de problèmes à l'Eglise et aux moines.

En 1232, même année, il concède aux religieux de Chambon (abbaye) des assouplissements et des dons pour les indemniser des torts que son frère défunt, Guillaume-Valence et lui leur avaient causés.

En 1232, encore, par un acte, Geoffroy fait retour au roi de France, de tout ce que sa femme Clémence et lui-même avaient droit de prétendre dans le comté d'Alençon. Il en fait passer acte par Clémence elle-même.

En 1233, Geoffroy revendique la succession de son frère Guillaume-Valence, décédé, et que celui-ci tenait de sa femme Marquise, fille de Savary de Mauléon seigneur de Fontenay-le-Comte. De ce mariage était née une fille, Valence, et le petit Guillaume, décédé en bas âge. Le gisant que l'on voit encore à l'abbaye de la Grainetière, nous le montre allongé près de son père Guillaume-de-Valence (voir, bulletin n° 8).

Cependant, Savary de Mauléon, père de Marquise, avait eu, hors mariage, avec Amable du Bois, (qu'il épousera finalement en 1227, à St Nicolas de La Tranche) un fils, Raoul, qu'il avait légitimé le 10 mai 1232 et qui pouvait donc être l'héritier de son père.

Geoffroy II conteste cette succession et prend le titre de seigneur de Fontenay-le-Vicomte, exigeant aussitôt et illégalement, redevances et tributs à ses nouveaux vassaux.

Après l'installation de Geoffroy à Fontenay, Raoul de Mauléon le bâtard légitimé, proteste.

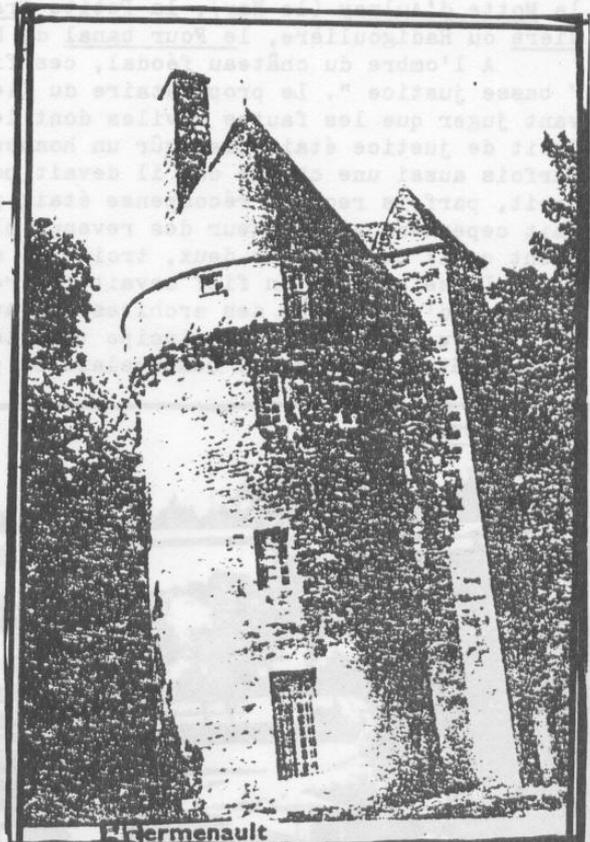
Un différend, suivi d'hostilités s'élève entre Geoffroy et Raoul qui refuse de se laisser déposséder. Geoffroy vient mettre le siège devant Fontenay-le-Vicomte défendu par Raoul.

La ville doit se rendre, cependant la Grand'Dent ne peut la garder, car astucieusement, Raoul de Mauléon et sa mère se désaisissent de leurs domaines en faveur du frère du roi, Alphonse comte de Poitou, en 1235.

Celui-ci en prendra officiellement possession en 1245 et la ville alors, s'appelera Fontenay-le-Comté.

(1) En 1203, le père de la Grand'Dent, Geoffroy I de Lusignan, avec plusieurs autres seigneurs poitevins avait été lui aussi fait prisonnier par le roi d'Angleterre Jean-sans-Terre (voir, bulletin n° 8, p. 65).

Lors du prochain bulletin, avec le récit de la deuxième prise du château de Mervent, nous en terminerons aussi, de celui de la vie de cet étonnant et fabuleux personnage que fut " Geoffroy La Grand'Dent ", seigneur de Mervent.

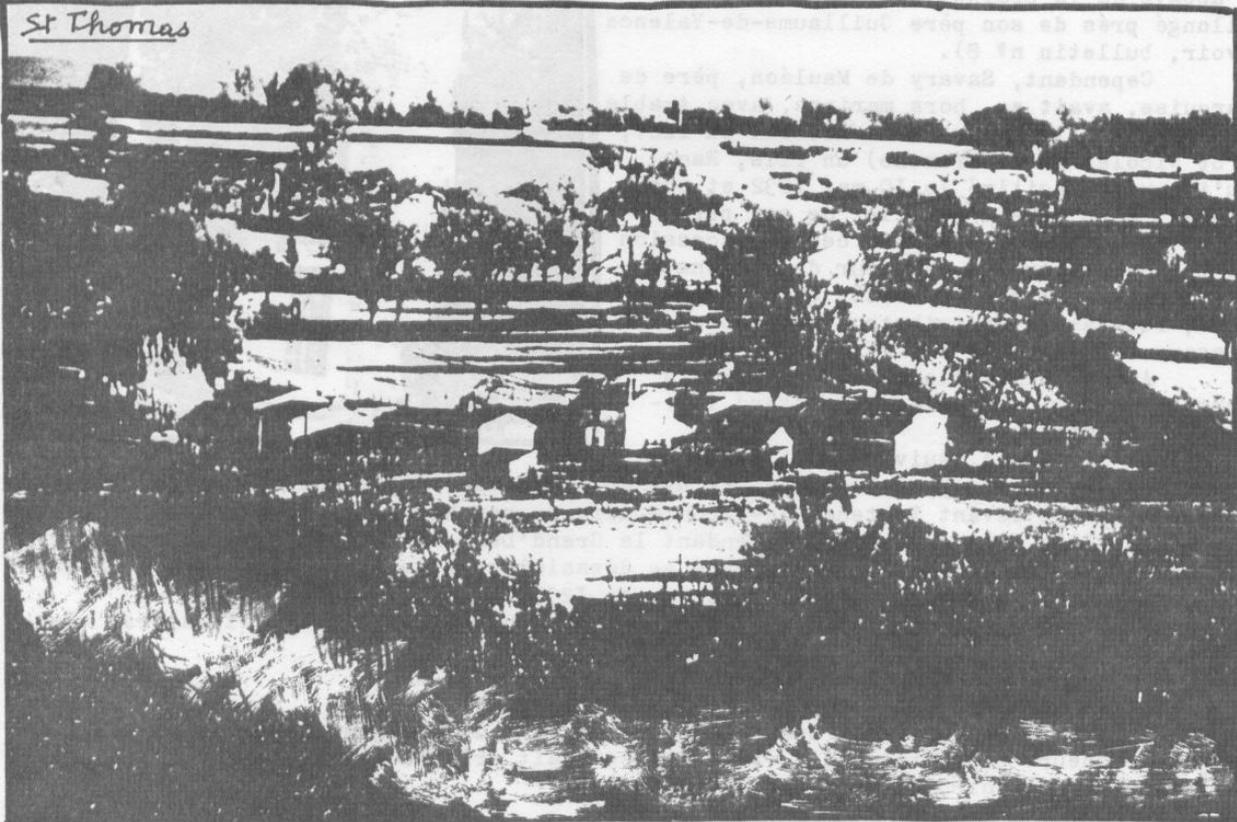


St Thomas est un petit hameau de Mervent, ancienne seigneurie mentionnée dès le XIV^e siècle. Dans la paroisse de Mervent, pas moins de sept fiefs importants relèvent d'abord directement du château de Mervent, plus d'autres sous-fiefs. Plus tard les deux baronnies de Mervent et Vouvant étant la propriété du même seigneur, les aveux furent rendus à Vouvant.

Ces fiefs étaient : le Fief Pipet (aujourd'hui disparu), le Bois-Beluteau (idem), la Motte d'Aulnay (le Nay), la Petite Prairie (la Gde et la Pte Perrure), la Citar-dièrre ou Radigoulière, le Four banal de Mervent et St Thomas.

A l'ombre du château féodal, ces fiefs n'avaient pour la plupart que droit de " basse justice ". Le propriétaire du lieu était limité dans sa juridiction, ne pouvant juger que les fautes civiles dont les amendes ne dépassaient pas 60 sols. Ce droit de justice était bien sûr un honneur pour le " petit seigneur " du lieu, mais parfois aussi une charge car il devait pourvoir aux frais qu'elle occasionnait. Ce droit, parfois reçu en récompense était plus souvent acheté à prix fort, car il assurait cependant au seigneur des revenus plus que suffisants surtout qu'il était fréquent qu'il en possédât deux, trois, ou même plus.

Le seigneur d'un fief devait rendre aveu pour celui-ci à son suzerain immédiat. La perte d'une partie des archives des aveux de Mervent nous prive beaucoup de ceux-ci. L'aveu se faisait en principe tous les ans. Le teneur d'un fief rendait son hommage, prêtait serment et renouvelait sa promesse de redevances : redevances payables



en nature, mais plus souvent en espèces, sur les terres cultivées, les animaux, les bois, les vignes, les moulins, les fours à cuire, la prévôté, la sergenterie, ou autres charges à redevances. Un prévôt, installé auprès du château de Mervent, avait la charge de faire les ajournements, de lever les amendes dues, d'emprisonner les malfaiteurs. Cet office " fieffé " est plus que lucratif et si le prévôt est l'un des premiers officiers de justice, il doit cependant lui aussi rendre aveu pour cette charge.

En 1151, Jean des Forges est prévôt à Mairevent. Il assiste à un acte de donation en faveur de l'abbaye de l'Absie.

Au pied du château féodal à Vouvant également, la prévôté possède une maison, un moulin et l'office de sergenterie.

Les aveux de cette prévôté furent rendus de 1399 à 1532 par les seigneurs du Puy-du-Fou et ceux de Faymoreau (Fief Moreau). C'est à cette date que sont confondus les aveux de Mervent et de Vouvant.

A notre connaissance, les seigneurs des baronnies de Mervent, Vouvant, Mouilleron ont fait dresser à trois reprises l'inventaire des hommages qui leur étaient rendus tous les ans sur l'état de ces domaines.

En 1451, la première fois, par le sieur Jean Gazeau de Pissotte, nommé " procureur de très redouté et très puissant seigneur, Monseigneur le comte de Richemont, seigneur de Parthenay, Mervent, Vouvant ..., connestable de France ... ".

En 1575, la seconde fois par un procureur qui ne se nomme pas (sic), sur le commandement de Madame Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, descendante de Dunois.

En 1790, la troisième fois, par le sieur Vincent, avocat feudiste (chargé du relevé des fiefs), maréchal des logis du frère du roi Louis XVI, le comte d'Artois, lequel a reçu en apanage tous les biens des Longueville, dont Mervent, Vouvant. Après cette date, la " Jeune République " changea les choses établies depuis des siècles.

Grâce à ces listes d'aveux, nous avons pu connaître les divers propriétaires de nombreux fiefs de Mervent et Vouvant. L'hommage, rendu d'abord à Mervent pour ceux de Mervent, ne l'est plus qu'à Vouvant à partir du XV^e siècle. Il apparait donc, sans contestation possible, qu'à cette période, Mervent a déjà beaucoup perdu de son importance sociale et juridique.

Le Fief de la Motte de St Thomas, comme il est aussi souvent appelé, eut de nombreux possesseurs.

Le 24 avril 1394, l'aveu est de Jean Machon ou Mathon. C'est l'aveu le plus ancien concernant St Thomas.

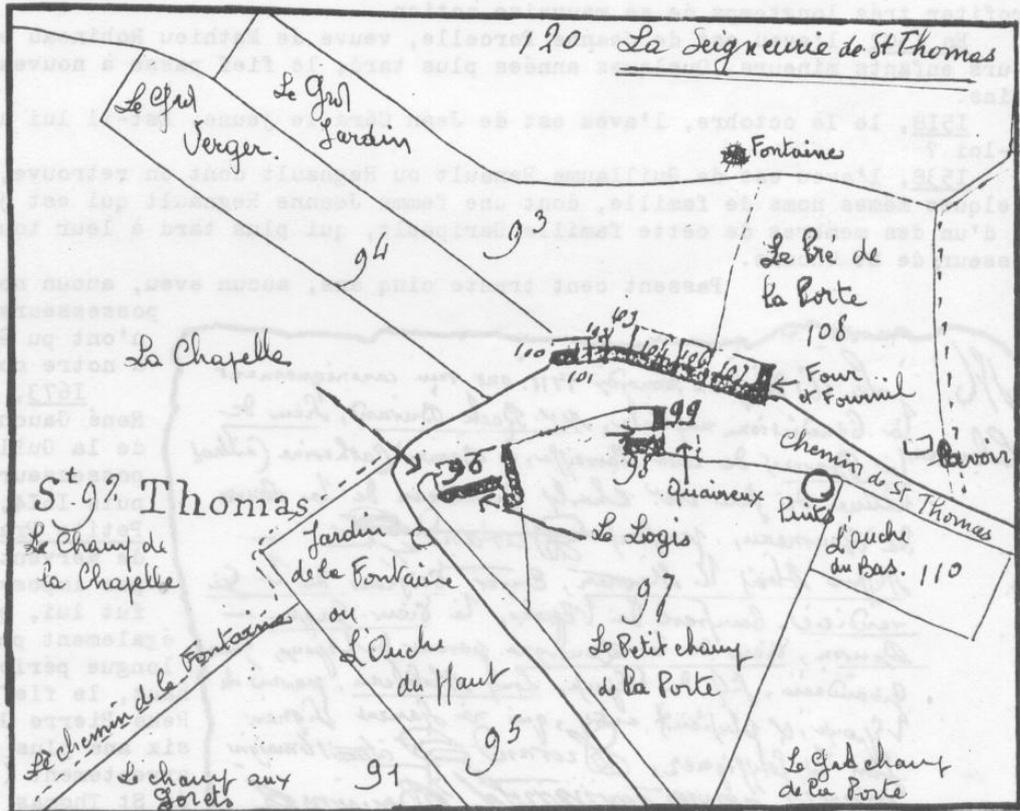
Pendant presque cent ans, le fief passe ensuite à la famille Gazeau. Celle-ci " issue de la roture " prend place dans la magistrature. Leurs armoiries étaient: " d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même ".
1427, aveu du sieur Jean Gazeau, qui possède aussi le moulin de Gazeau, proche de St Thomas et auquel il donne probablement son nom.

1444, le 24 novembre, il renouvelle son aveu et possède aussi alors le Fief Mignoux (St Maurice des Noues).

1451, il est alors qualifié " Sieur Jean Gazeau, procureur de très redouté et très puissant Monseigneur le Comte de Richemont ", qui est alors possesseur des trois baronnies de Mervent, Vouvant et Mouilleron.

1466, l'aveu est de l'un de ses fils Nicolas, écuyer, attaché à la carrière militaire. Celui-ci épouse Françoise Hansquier, fille de Henri Hansquier ou Osquier, écuyer, seigneur de Puy-Chabot de l'Orbrerie, fief dépendant de Mervent, pour lequel il rend aveu et aussi à cette même époque, pour le Four banal de Mervent. Celui-ci, " fieffé ", construit aux frais du propriétaire avec l'autorisation du seigneur suzerain, était d'un rapport lucratif, puisque chacun devait y porter son pain à cuire.

1466, l'aveu est de l'un de ses fils Nicolas, écuyer, attaché à la carrière militaire. Celui-ci épouse Françoise Hansquier, fille de Henri Hansquier ou Osquier, écuyer, seigneur de Puy-Chabot de l'Orbrerie, fief dépendant de Mervent, pour lequel il rend aveu et aussi à cette même époque, pour le Four banal de Mervent. Celui-ci, " fieffé ", construit aux frais du propriétaire avec l'autorisation du seigneur suzerain, était d'un rapport lucratif, puisque chacun devait y porter son pain à cuire.



Pour échapper à cette obligation, ceux du " mainbourg ", s'ils cuisaient leur pain dans leur propre maison au lieu de le porter au four banal, devaient payer une redevance plus importante appelée le " fournage ". Henri Hansquier, en tant que possesseur du fief du Four banal de Mervent, possédait contre redevance aussi, un droit qui lui permettait de prendre en forêt de Mervent, le bois nécessaire à la cuisson.

En 1467, Nicolas Gazeau sert aux bans jusqu'en 1491. (le ban est la convocation des vassaux et arrières-vassaux, par le suzerain immédiat, seigneur du moment, pour servir à des fins militaires). A cette époque, le roi Louis XI subit et réduit en 1468 le soulèvement des grands seigneurs appelé " Ligue du Bien Public ". Mais son principal adversaire est Charles-le-Téméraire avec qui il sera en conflit permanent jusqu'à la mort de celui-ci.

A partir du 16 juillet 1496, Nicolas Gazeau, écuyer, devint aussi seigneur de Puy-Chabot à la suite de son beau-père (reprit-il aussi la charge du four banal de Mervent?). De sa femme Françoise il a une fille, Catherine qui épouse Jean Girard, Sieur de la Roussière et possesseur de Cultebray (Cul-de-Bray). Mais, depuis 1496, ce n'est plus ce Nicolas Gazeau qui rend aveu pour St Thomas.

En effet, le Fief de la Motte de St Thomas passe alors à un autre membre de la famille, par " mutation " qui est un droit perçu par le suzerain immédiat chaque fois qu'ont lieu des héritages censuels ou que les fiefs changent de mains (le cens étant une redevance payée au seigneur). 1469, Nicolas Gazeau, écuyer, Sieur de Laudonnière rend à son tour aveu. Il épouse Jeanne Aubine (Aubin) puis il n'apparaît plus sur la liste des aveux.

En 1486, l'aveu pour St Thomas, est alors fait par Mathieu Robineau, licencié-es-loi, par transport (à la suite d'un jugement), pour Jeanne Aubine, tutrice des enfants de Nicolas Gazeau. Malheureusement, comme bien d'autres licenciés-es-lois, Mathieu Robineau s'arrangea pour garder le fief à son compte. Sa mort prématurée l'empêchera de profiter très longtemps de sa mauvaise action.

En 1502, l'aveu est de Jeanne Porcelle, veuve de Mathieu Robineau et tutrice de leurs enfants mineurs. Quelques années plus tard, le fief passe à nouveau en d'autres mains.

1518, le 1è octobre, l'aveu est de Jean Céra le jeune. Est-il lui aussi licencié-es-loi ?

1538, l'aveu est de Guillaume Renault ou Regnault dont on retrouve, sur Foussais, quelques mêmes noms de famille, dont une femme Jeanne Regnault qui est justement l'épouse d'un des membres de cette famille Garipault, qui plus tard à leur tour, seront possesseurs de St Thomas.

Passent cent trente cinq ans, aucun aveu, aucun nom de seigneurs possesseurs de St Thomas, n'ont pu être retrouvés à notre connaissance.

1673, l'aveu est de René Gaucher, seigneur de la Guillerie, Foussais, possesseur également depuis 1614, du Fief de la Petite Prairie (Perrure de Mervent). Il n'est pas impossible, que ce fut lui, qui possédait également pendant cette longue période citée plus haut, le fief de St Thomas. René Pierre Gaucher, vingt six ans plus tard, cède par arrentement (sic) le fief de St Thomas à André Garipault, Sieur de Bois-Baudran, de petite noblesse, " issue de la roture ", d'une famille de marchands notamment connue à Foussais. Celui-ci, apparaît dès lors dans la vie sociale de Mervent (registres d'Etat-civil) mais en disparaît quelques décennies avant la Révolution.

M. Le 16 de Juin, dimanche 1711. ont été canoniquement
la Bénédiction nuptiale, M. Roch Durand, Sieur de
Labarre, le Baron, de ces Barrois, et Dame Catherine Carraud
veuve de feu M. Charles Girardeau de la Seigneurie
de Bourneaux, présent Durand
Messire Huijs le Magnan, Euyer Seigneur de la Si-
rardière, Beaufre de l'Époux, le Sieur Jacques
Bouzon, Sieur de la Louvrière, parents de l'Époux, Jean
Girardeau, fils de l'Époux, Louis Mabileau, parents de
l'Épouse, & plusieurs autres, qui ne savent signer.
Sur le tout, Durand & autres témoins
marie anne garipault
celleste Durand
anne Judicoise Berger
Girardeau & Charles
Judicain Curé de Mervent

Louise Julie Armine, présente aussi au mariage de sa soeur qui a lieu à Mervent. Elle n'apparaît plus non plus dans les registres de Mervent après 1792. En 1820, elle conserve encore cependant quelques propriétés dans le bourg et porte toujours son nom de jeune fille.

Marie Madeleine Cléophas-Marguerite, présente à l'enterrement de sa mère en 1778 (voir extrait page 93) puis au mariage de sa soeur en 1785, enfin encore à l'enterrement de celle-ci où, mariée, elle est nommée " Dame Clofée Magdeleine " ceci en 1791. A partir de cette date, elle n'apparaît plus sur les registres ainsi que ses frères et soeurs, ce qui prouve qu'une partie et même peut-être la famille entière quitte Mervent après les événements révolutionnaires.

Françoise Honorée, née en 1746 à Mervent, épouse le 21 juin 1785, Messire Germain Des Roches du Petit-Breuil (natif de Loge-Fougereuse), écuyer, fils majeur de feu Messire Alexis Des Roches de Chassay (voir extrait mariage, ci-dessus). Elle est souvent citée aussi comme marraine pour les enfants des alentours. Son premier enfant, Honoree Agathe, née en 1786 est baptisée à Mervent.

La famille habite St Thomas, ce sont des notables. Françoise Honorée, le 19 février 1791, décède à l'âge de quarante cinq ans. Elle sera la dernière de cette famille de noblesse, possesseur du fief de St Thomas, a être inhumée dans le cimetière de Mervent, qui se trouvait alors derrière et sur les côtés Sud et Ouest de l'église. (voir p. 95)

Le ving un juis mit d'est l'endy natus d'après la publication d'un ban d'aites d'indes les ordonnances de l'abbé de la diocèse tant sur cette paroisse que sur celle de Loge-Fougereuse, sur la cité de Car de monsieur genay curé dudit lieu et francalles préalablement le bres qui ne s'est trouvé avec un empêchement canonique par suite de la dépense de la publication de deux autres ban accordé par monsieur de la Fonteniere vicaire general le date de vingt huit may de la repete année par l'ordonnance de monsieur de la Fonteniere vicaire general de la paroisse de Loge-Fougereuse d'une part et de demoielle Marie Agathe de l'autre part. Le ban accordé par monsieur de la Fonteniere vicaire general le date de vingt huit may de la repete année par l'ordonnance de monsieur de la Fonteniere vicaire general de la paroisse de Loge-Fougereuse d'une part et de demoielle Marie Agathe de l'autre part. Le ban accordé par monsieur de la Fonteniere vicaire general le date de vingt huit may de la repete année par l'ordonnance de monsieur de la Fonteniere vicaire general de la paroisse de Loge-Fougereuse d'une part et de demoielle Marie Agathe de l'autre part.



Le ban accordé par monsieur de la Fonteniere vicaire general le date de vingt huit may de la repete année par l'ordonnance de monsieur de la Fonteniere vicaire general de la paroisse de Loge-Fougereuse d'une part et de demoielle Marie Agathe de l'autre part. Le ban accordé par monsieur de la Fonteniere vicaire general le date de vingt huit may de la repete année par l'ordonnance de monsieur de la Fonteniere vicaire general de la paroisse de Loge-Fougereuse d'une part et de demoielle Marie Agathe de l'autre part.

Henri Charles Joseph André, Bernardeau de L'Epinau, écuyer, chevalier, seigneur de la Doigt (Faymoreau), est propriétaire des terres et bâtiments de la seigneurie de la Haute Clavelière appelée aussi La Haute Chevalerie, ainsi que de la Basse Clavelière.

Son fils, Jacques Charles Henri Louis, en 1820 - 1840, en est encore Page 95
propriétaire. Il ne réside pas à Mervent mais à Fenioux (D.S.) où à l'âge de vingt
cinq ans, il est maire et officier public de cette commune de l'an IX à 1806. Il ne
porte plus alors que le patronyme " Bernardeau " ayant abandonné le " De L'épinay " ;
ses descendants sont encore à Fenioux jusqu'en 1886.

Jacques Honoré Henri Calixte, Bernardeau de L'épinay, seigneur de St Thomas,
(fief qu'il tient de sa mère), écuyer, aussi seigneur de la Guibonnière (Puy-de-Serre)
où il habite en 1787, laisse le logis habitable de St Thomas à sa soeur Françoise Ho-
norée et son époux Alexis Des Roches. Il est présent lui aussi au mariage de cette
soeur en 1785, où il est simplement nommé : " Messire Honoré Bernardeau, seigneur de
St Thomas " (voir p. 94).

A partir de 1775, trois ans avant le décès de sa mère, Marie Madeleine Le Mai-
gnan, qui s'éteint à l'âge de soixante sept ans le 8 mai 1778, inhumée au cimetière
de Mervent, entourée de ses enfants et autres d'icellieu... (voir extrait p. 93), il
rend aveu pour le fief de St Thomas et pour celui du Fief Pipet de Mervent, dont à ce
jour, nous ne savons toujours pas où il se situait. Les aveux suivants pour le Fief
de St Thomas sont toujours de lui, bien que ce soit sa soeur Françoise et son époux
qui occupent les lieux. Le dernier aveu connu, fut fait à La Rochelle, en 1789.

Après la grande " Tourmente Révolutionnaire ", plus rien !
Dans le relevé des aveux
de Mervent et
Vouvant fait



au début de
ce siècle, il
est seulement
mentionné que
" la savonnette
à vilain avait
fait son oeuvre".
Il semblerait donc
que ce Bernardeau fût passé à la guillotine.

Les biens de ces nobliaux furent-ils vendus comme tant d'autres comme biens na-
tionaux ? Eux-mêmes furent-ils parmi les émigrés ? En 1820 - 1832, " les enfants
mineurs Bernardeau, à Combrand, (D.S.) " sont encore propriétaires à St Thomas de l'en-
semble du logis seigneurial et de quelques terres attenantes seulement. Mais le reste
des terres du Fief de la Motte de St Thomas fut vendu et change alors de propriétaires.

En 1841, Coirier Etienne, cultivateur possède quelques terres et une maison si-
tuée dans la petite rue de St Thomas. De même, sont également propriétaires à St Tho-
mas, Normand François, Coirier Jean et son frère Paul.

En 1896, on donne à St Thomas comme propriétaires, toujours Normand François,
Anselin Louis, un fermier Bouleau Jacques, un bûcheron Anselin Alexis... Le recense-
ment note 4 feux, donc 4 familles soit 13 personnes.

En 1901 et 1911, les mêmes familles, plus Bouleau, Coutin, donc 4 feux, 15 per-
sonnes.

En 1921, famille Anselin propriétaire, Malvaud, Murs, fermiers, 4 feux, 16 pers.

En 1926, mêmes familles plus une famille Poirier, 5 feux, 17 personnes.

En 1931, 4 feux, 17 pers. familles Anselin, Jaulin, Talbot.

En 1936, 3 feux, 16 pers. plus famille Dieumegard; en 1946, 4 feux, 22 personnes.

Quelqu'un nous a raconté également que les mariées de St Thomas, ne devaient à aucun prix passer sur la passerelle du Prévaireau le jour de leur mariage; cela portait malheur au dire des anciens. Ce qui obligeait le cortège à monter jusqu'au carrefour de la Guière, puis à rejoindre les Ouilères pour regagner le bourg (environ 5 Km). Heureusement, les noces étaient précédés de musiciens jouant des airs entraînants ... Et puis c'était jour de fête !

Enfin un sentier, passant non loin d'un lavoir, ainsi que près d'une fontaine, est appelé le chemin du Patis. Il longeait le Bois Gourmeau appelé plus tard le Bois Bounnais (du nom de son propriétaire, Bonneau), puis à travers les prés, en sautant les " échaldas " (sorte de barrière fixée dans la haie) on rejoignait le chemin du Prévaireau

(Prévaire, en patois Merventais) un peu avant la passerelle. C'était le raccourci pour monter à pied au bourg.

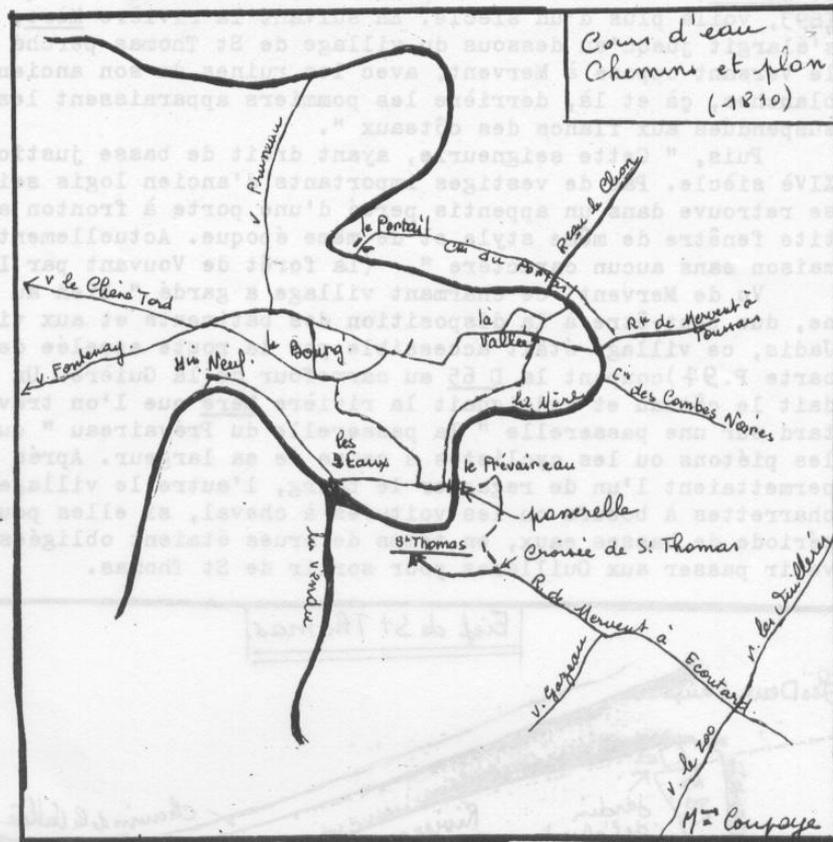
Revenons à la Croisée de St Thomas et prenons la route ou la rue " sans issue " qui pénètre dans le village. Elle s'étire, bordée à droite d'une rangée de maisons dont l'une a gardé son cachet ancien, avec ses vieilles pierres apparentes (de schiste et pierre rouge de pays) et son escalier extérieur. Ce chemin nous conduit dans la cour de ce qui fut le logis des seigneurs de St Thomas.

Que reste-t'il aujourd'hui de la seigneurie de St Thomas ?

Le Logis. C'est la construction la plus importante si l'on considère la surface bâtie du hameau. Elle a été édiflée sur une butte rocailleuse. Dans la cour (autrefois probablement fermée) émergent des pierres dures de couleur grise et le sol très sec en été, laisse remonter l'eau et la boue en hiver. Le logis auquel est accolée la chapelle, ne comporte aucune cave, ni souterrain. Les murs sont faits de schiste gris, de pierres rouges de pays, de morceaux de quartz, de pierres calcaires et de mortier de l'époque. Ils ont une épaisseur de 70 à 90 cm. (c'est le type même de bâtisse rectangulaire construite dans la région). Les poutres imposantes que l'on peut voir à l'intérieur, attestent de l'ancienneté du logis probablement plus qu'antérieur au XVI^e siècle.

Par contre, il semblerait que la toiture ait perdu non seulement de la hauteur, mais aussi à l'arrière du bâtiment de la largeur. Au Sud, la porte d'entrée est entourée de grosses et belles pierres de calcaire blanc. Elle donne accès à la première grande salle (voir gravure p. 98) dont le sol est pavé de briques anciennes de deux couleurs, posées en chevrons. Ce pavage sûrement très ancien (quelques siècles) si l'on en juge par l'usure des briques à l'entrée de la pièce (combien de pas ont foulé ce sol ?), est curieux par la disposition de ses éléments et leur couleur brique rose et ocre. Il est très beau et garde encore le cachet des travaux bien finis et faits avec amour par l'ouvrier. Une fenêtre, à gauche, permet en éclairant la pièce d'avoir une vue sur le bourg. L'ensemble de la construction du logis tourne carrément le dos aux autres maisons du village de St Thomas et à la Vallée.

Etait-ce une façon de se protéger ou de se défendre ?



La seconde salle, aussi grande que la première n'est plus éclairée que par une fenêtre qui était probablement à l'origine une porte, lui permettant ainsi d'avoir sa propre entrée. Son sol est recouvert de briques carrées sans aucun doute moins anciennes que celles de l'autre pièce. Fut un temps où chaque pièce servait à loger une famille entière (parents, enfants, grands-parents), servant à la fois de cuisine, salle à manger, chambre à coucher. Autour de la cheminée et du potager quelques "cabinets" puis trois ou quatre lits, où l'on s'isolait le soir en tirant les rideaux, la table et les bancs au milieu de la pièce suffisaient pour recevoir parfois une dizaine de personnes. Il ne faut pas remonter si loin pour retrouver cette façon de vivre : une soixantaine d'années suffit !...

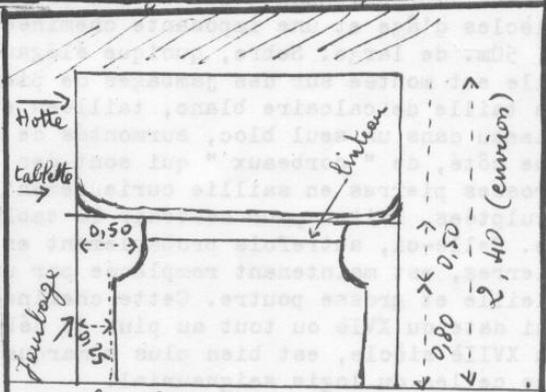
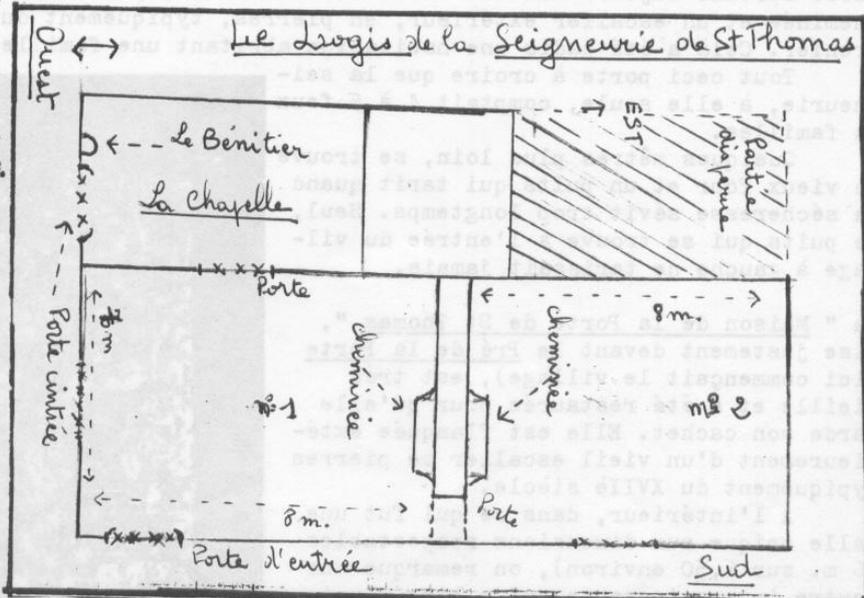
Deux cheminées, dos à dos, et identiques chauffaient ces deux pièces. Elles sont d'origine. Chacune, d'au moins 2 m. de large, est soutenue par des "jambages" imposants et sobres de 50 cm. environ d'épaisseur. Sur le linteau, la tablette très épaisse est soulignée sur tout le tour, par un filet. La hotte monte droite et massive jusqu'au plafond et par les deux mêmes grandes salles à l'étage ou grenier jusqu'au toit. Le style Louis XIII des cheminées (1650) et la bâtisse du XVII^e, n'excluent pas la possibilité que le logis seigneurial ait été remanié sur une construction plus ancienne puisque l'on retrouve un aveu de 1394 concernant cette seigneurie de St Thomas, puis au cours des siècles, plusieurs fois aménagé.

La Chapelle

Il n'était pas donné à chaque seigneur d'avoir sa propre chapelle, car dans ce cas il avait évidemment la charge du chapelain. La chapelle de St Thomas communique avec la salle N° 1 du logis, par une porte intérieure basse, percée dans un mur épais. Du dehors, côté Ouest, on y accède encore par une porte cintrée (voir p. 99). L'ouverture est encadrée de belles pierres de calcaire. Cette porte très ancienne est surmontée d'une petite et unique fenêtre qui était probablement le seul éclairage naturel de la chapelle. Au fond de celle-ci, (tourné vers l'Est, regardant ainsi direction de Jérusalem) devait se trouver l'autel.

A gauche, en entrant, il y a toujours le bénitier (voir p. 100). Celui-ci, joliment taillé dans un calcaire dur et blanc, bien que sobre est assez curieux. Placé à environ 80 cm. de hauteur, il fait 30 cm. sur 25 environ. Le bloc dans lequel il est taillé est scellé dans le mur près d'une grosse pierre en saillie.

Cette chapelle sert aujourd'hui de dépendance. Vers 1936, l'une des fillettes du fermier habitant le logis, en nettoyant un peu au-dessus du bénitier, fit tomber quelques pierres



Les briques disposées en chevrons

du mur. Avec elles tomba aussi une médaille. De forme ovale, en métal doré, elle n'a apparemment pas grande valeur. D'un côté l'effigie de Notre-Dame-de-Lorette, une date : 1869 et un lieu : La Flocellière. Au verso, la Vierge et l'Enfant, deux anges et une autre date : 1294. Pourquoi cette médaille fut-elle cachée dans ce mur ? Pour la protection de la maison peut-être ?

Qui le saura jamais ?

Le reste de cette ancienne seigneurie se compose de bâtiments dont certains ont aussi et encore des cheminées, et d'autres destinés aux animaux (porcheries, étables) et aux récoltes. Sur l'aile gauche de la cour, dans un corps de bâtiment allongé, une pièce servant aujourd'hui de " toit aux chèvres ", possède aussi une grande et jolie cheminée et un escalier extérieur, en pierres, typiquement du XVII^e, accédant à un grenier. Cela a été jadis une habitation abritant une famille de plus.

Tout ceci porte à croire que la seigneurie, à elle seule, comptait 4 à 5 feux ou familles.

Quelques mètres plus loin, se trouve un vieux four et un puits qui tarit quand la sécheresse sévit trop longtemps. Seul, le puits qui se trouve à l'entrée du village à gauche ne tarissait jamais.

La "Maison de la Porte de St Thomas", sise justement devant le Pré de la Porte (ici commençait le village), est très vieille et a été restaurée pour qu'elle garde son cachet. Elle est flanquée extérieurement d'un vieil escalier de pierres typiquement du XVII^e siècle.

A l'intérieur, dans ce qui fut une salle unique aux dimensions respectables (6 m. sur 6,50 environ), on remarque une poutre impressionnante qui a bien plusieurs siècles d'âge et une imposante cheminée de 2,50m. de large. Sobre, quoique élégante, elle est montée sur des jambages de pierres de taille de calcaire blanc, taillées en biseau dans un seul bloc, surmontés de chaque côté, de " corbeaux " qui sont des grosses pierres en saillie curieusement sculptées, faites pour soutenir la tablette. Celle-ci, autrefois probablement en pierres, est maintenant remplacée par une vieille et grosse poutre. Cette cheminée qui date du XVI^e ou tout au plus du début du XVII^e siècle, est bien plus remarquable que celles du logis seigneurial.

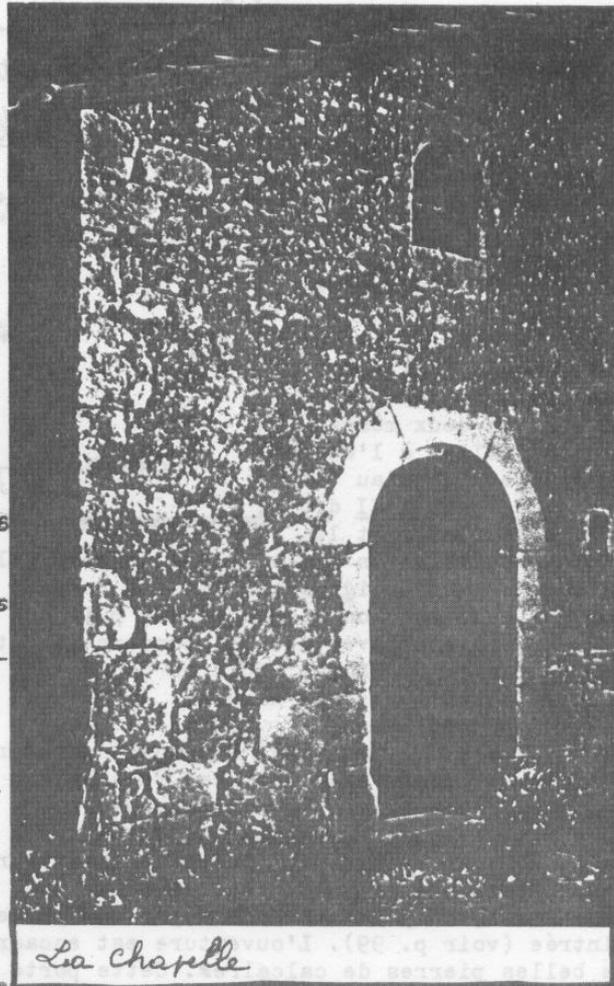
Peut-être cette maison était-elle celle d'un fermier ou d'un régisseur, en tout cas elle ne peut être, vu la beauté de sa cheminée, que celle d'un personnage aisé.

Le Fief de La Motte de St Thomas

Outre les habitations, le fief comprenait également les terres, champs, prés et bois avoisinants. Reprenons notre plan cadastral (p. 96), voici la Croisée de St Thomas, carrefour où se rencontrent le chemin de St Thomas et le chemin du Prévaireau. A droite, le Grand Pré, le côteau du Grand Pré, le Pré de la Porte (ici commençait le village), le Grand Jardin, le Grand Verger (jadis pratiquée en commun, la culture frutière sur le côteau était importante). A flanc de côteau le long de ces terres, se trouve toujours le Bois Bounnais connu sous ce nom vers 1850.

Voici ensuite, le Champ de la Chapelle (il n'est pas impossible, que jadis, son revenu servît aux besoins du chapelain ou à l'entretien de la chapelle), le Pré de L'a-bordage, le côteau de la Chapelle, le Pré de la Noue de la Rivière, le côteau du Brux (brux veut dire bruyère). Les parcelles qui longeaient la rivière Vendée portaient dit-on quelques mesures aujourd'hui disparues.

A côté, le Champ aux gorêts (depuis toujours et jusqu'en 1789, un droit de "pacage"



La Chapelle

permettait, sur certaines terres du seigneur, d'y laisser les porcs se nourrir des glands, des magnifiques chênes qui s'élevaient dans les haies des clôtures), ce champ s'appelait aussi le Grand Champ.

Deux parcelles, le Petit Régoulis et à côté le Grand Régoulis, lequel est parsemé de roches grises qui émergent (régoulis vient de rigoulet, rigole; nom de lieux où de nombreux rus ruisselaient, ou vient aussi de régolite, qui est le résultat de la fragmentation des roches sous-jacentes).

En avant et longeant le chemin desservant les champs, voici l'Ouche du Haut (ouche, terrain voisin de la maison, bonne terre qui fournit les produits les plus variés) appelé aussi le Jardin de la Fontaine à cause probablement de la fontaine qui se trouvait plus bas dans le coteau. Puis le Grand Champ de la Porte, le Petit Champ de la Porte, le Quaireux (cour non fermée devant une habitation).

A droite du chemin du Prévaireau se trouve le Champ du Cerisier, près duquel s'allonge le Bois Queneau (quêne veut dire chêne) appelé aussi le Bois des Combes Noires (vallée entaillée entre deux escarpements ombreux, veut dire aussi, vallée

noire, ce bois domine l'actuelle plage). A l'arrière du Champ du Cerisier sont les champs du Grand Renfermé, du Petit Renfermé (se prononce, refermis en patois; évoque des parcelles limitées par certaines bornes) et enfin le Champ Buchet (veut dire marchand de bois ou bûcheron).

Le Trésor du Bois Bounnais

Comment une seigneurie aussi importante que celle de St Thomas, n'aurait-elle pas son trésor caché ?

Dans le petit bois qui longe la rivière Mère jusqu'à la pointe de St Thomas, on a cherché, fouillé. " Parce que ça résonnait ! ... On croyait marcher sur quelque chose de creux ! (cachette ou souterrain) ... Par où dire un trésor aurait été caché au pied d'un têtard dans le Bois Bounnais ... ".

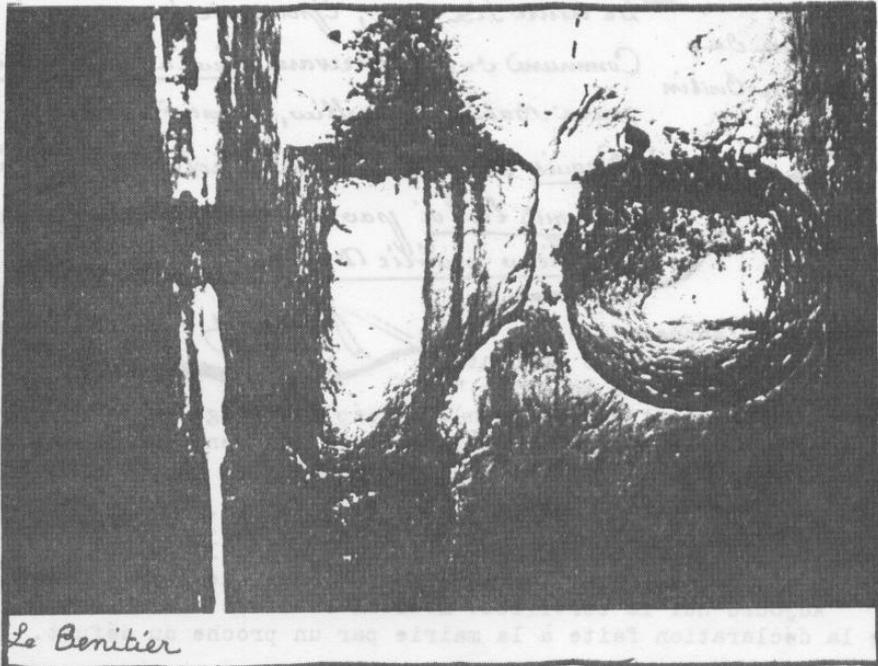
Des propriétaires des alentours à plusieurs reprises et un peu partout, ont fouillé au début de ce siècle, laissant derrière eux des trous dont certains ont servi par la suite de dépotoirs ...

Rien ne semble avoir été trouvé à ce jour ! Où se trouve donc le trésor du Bois Bounnais ?

Il y a une cinquantaine d'années, le logis de l'ancienne seigneurie de St Thomas appartenait à une famille Poupin, du Moulin à Froment de Vouvant, mais elle était habitée par une famille en fermage. Ce logis seigneurial devenu une ferme appartient aujourd'hui à un Mr B.... de St Michel-le-Clouc qui y loge un locataire.

Aujourd'hui encore, des descendants des familles implantées, à St Thomas il y a des décennies, habitent toujours le petit village sur la colline. Les maisons familiales où sont enfouis tant de souvenirs précieux, ont été rénovées.

D'autres se sont construites, habitations principales ou secondaires dont les habitants furent séduits par le site. Depuis la création du barrage et de la route touristique, la vallée de la rivière Mère, au pied du village a bien changé : disparus les hameaux voisins avec leurs moulins et leur chaussée (les Deux-Eaux, le Prévaireau, la Vallée, le Portail); immergée la passerelle du " Prévéra " qui permettait de monter directement dans le bourg, invisible aussi le vieux pont médiéval de Mervent.



Le Benitier



Mairie De Mervant Arrondissement Communal de Fontenay le
 couple, du trente Messidor l'an neuf de la République —
 Française, acte de décès De Jean Boutin adjoint de la Commune
 Du dit Mervant, Décédé le même jour à six heures du Soir âgé
 De trente Six ans, Epoux de Jeanne aimée demeurant au Bourg
 Commune du dit Mervant, Suivant la Déclaration à moi faite par
 Pierre Baudri journalier, Et par Adam Bard, ayant l'âge —
 Requis Et ont les témoins Déclaré ne savoir Signes Constatés
 Suivant la Loi par moi Pierre Pineau Maire faisant les fonctions
 D'Officier public de l'état Civil Soussigné

Pineau Maire

Autrefois, précédé d'un sonneur, le prêtre, appelé près des mourants pour " leur porter le Bon-Dieu " (sacrement de l'extrême-onction), se déplaçait également pour constater le décès. A la suite de quoi, la sépulture pouvait avoir lieu en général dès le lendemain de la mort.

Après 1789, l'officier public, le maire ou son adjoint se déplace en personne et avec deux témoins pour s'assurer du décès.

A partir de l'an IX de la République (1801) le décès doit être enregistré à la maison commune (mairie) par deux témoins " ayant l'âge requis " spécifiant leur lien avec le défunt (parents, voisins, amis) ainsi que leur adresse et leur profession.

Aujourd'hui le certificat médical de décès est absolument indispensable ainsi que la déclaration faite à la mairie par un proche du défunt.

Allard : Allard est une forme d'Alard, vieux nom germanique dont la souche, adal, veut dire (noble). Allard est aussi un nom de saint. Le 23 juin 1689 a été inhumée au cimetière de ce lieu Magdeleine Allard. Raynard curé.

Bernard : Déformation du vieux nom germanique (berin : guerrier, hard : aguerrri) puis devient Berenhard, Bernhard, Bernard nom de saint, qui au moyen-âge est aussi le surnom de l'ours. Le 11 août 1689 a été baptisée Marie, fille de Jean Bernard et de Perrine Collas, a été marraine Damoiselle Marie Anne Garipault, fille de Messire Garipault seigneur de St Thomas. Raynard curé.

Bodin : Déformation de " Baudier ", vieux nom germanique qui vient de Bald-her (bald : hardi, ner : auguste) VIII^e S. Le premier novembre 1689 ont été unis Jean Bodin de la paroisse de Puy-de-Serre et Susanne Brifaud de Mervant. Raynard curé.

Michot : dans l'Ouest, Michot désigne un homme d'esprit peu ouvert. Le 28 janvier 1689, ont été unis Pierre Michot et Susanne Bouillaud. Raynard curé.

Pellerin : Pelerin, celui qui a fait un pèlerinage, en a gardé le nom; voici une autre version d'après le livre de Jean Robuchon, Les noms de famille en Bas-Poitou. Pellerin : on a observé que ce nom fort connu en Vendée était souvent porté par des familles où la profession de " meunier " se transmettait elle-même de père en fils, " meunier de moulin à eau ", manoeuvrant la " pelle " (la vanne) à toute longueur d'année. Le 24 juillet 1689, baptême de Michel, fils de Pierre Gantier et de Françoise Pellerin, le dudit enfant avait été baptisé par moy (sic) à sa maison en danger de mort. Raynard curé.

Turpault : vieux nom germanique, turpin, sa forme ancienne turping se rapproche de Thurs : géant, turpin était aussi un nom de soldat. Le 26 novembre 1689 ont été unis, Messire Charles Turpaud, écuyer, Sgr de la Bigotterie de la paroisse de St André de Nyort, avec Damoiselle Marie Magdeleine Durand de cette paroisse. Raynard curé.